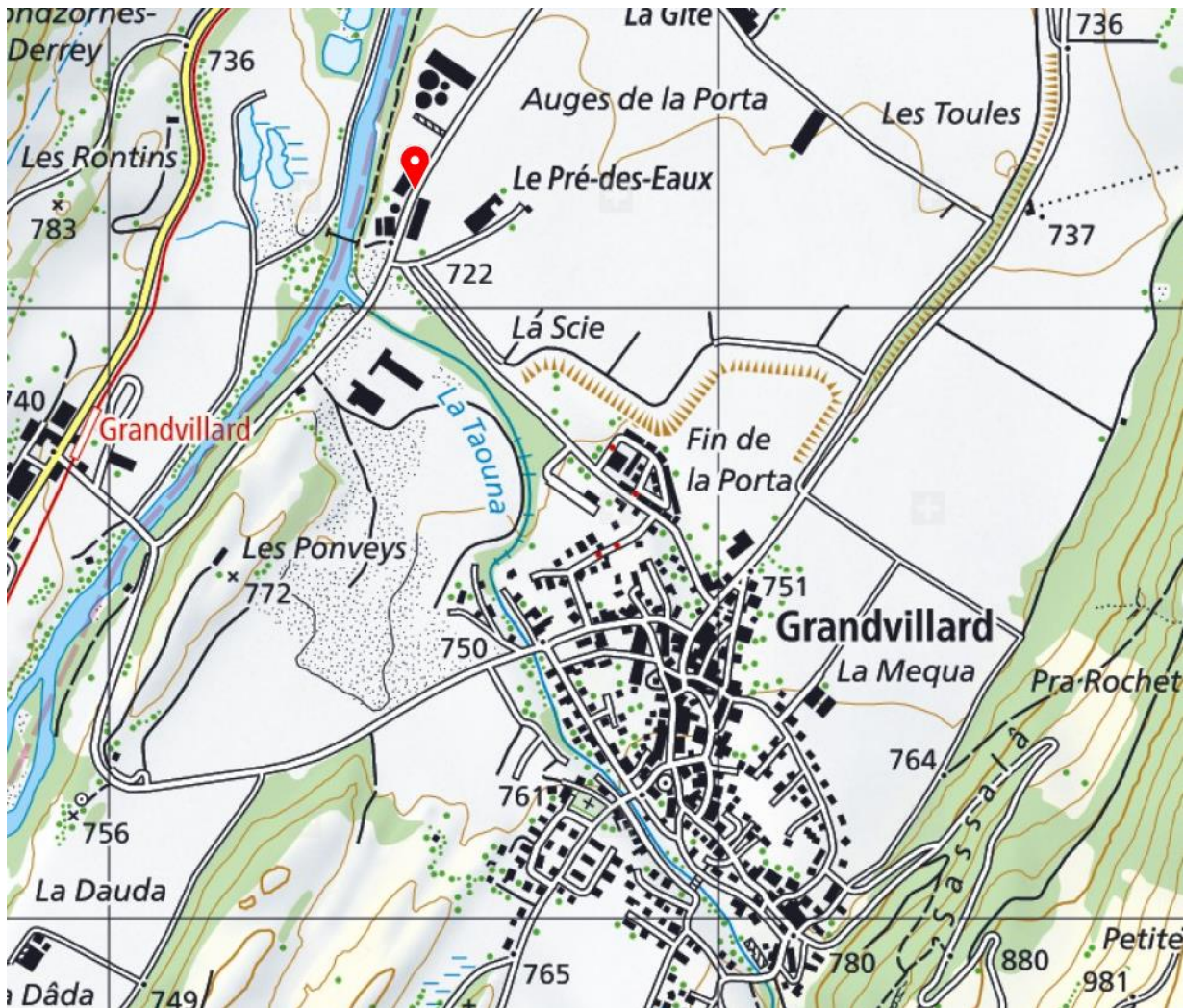




2024

MEMO **Déchets**

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Grandvillard

s a i d e f

Informations **générales**



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

STEP - Broc

Déchets toxiques (produits chimiques, solvants, ...)
Dépôt le mercredi de 13h30 à 16h00
ou sur rendez-vous par téléphone
En Fulet 8
1636 Broc
T 026 921 27 16

SANIMA

Centre collecteur de déchets animaux (jusqu'à 250kg) **et déchets carnés**
Du lundi au samedi de 9h00 à 11h00 (sauf jours fériés)
En Fulet 8
1636 Broc
T 026 305 22 75
www.sanima.ch

Centre de transbordement - Hubert Etter & Fils SA

Gravats, bois (naturel et laqué), **fenêtre, pneus, tuiles, etc.** (pas d'amiante).
lu - je 7h30-11h30 // 13h00-17h00
ve fermeture à 15h30
Le Russon 60
(Derrière le dépôt Grisoni le long de l'autoroute)
1628 Vuadens
T 026 919 87 80

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Contact et infos

Administration communale
Rue Saint-Jacques 6
1666 Grandvillard
T 026 928 11 50
administration@grandvillard.ch
www.grandvillard.ch

Horaire de la déchetterie

Route des Auges 19

Hiver du 1er décembre au 31 mars
Ma 18h00-19h00
Me 10h00-11h00
Je 18h00-19h00
Sa 10h00-12h00

Eté du 1er avril au 30 novembre
Ma 17h30-19h30
Me 10h00-11h00
Je 17h30-19h30
Sa 10h00-12h00

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.

Calendrier

Grandvillard

Début des tournées : 08h00

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L 1	Nouvel-An			1	Lundi de Pâques	
M 2	Lendemain de Nouvel-An			2		
M 3				3	1	
J 4		1		4	2	
V 5		2	1	5	3	
S 6		3	2	6	4	1
D 7		4	3	7	5	2
L 8		5	4	8	6	3
M 9		6	5	9	7	4
M 10		7	6	10	8	5
J 11		8	7	11	9	6
V 12		9	8	12	10	7
S 13		10	9	13	11	8
D 14		11	10	14	12	9
L 15		12	11	15	13	10
M 16		13	12	16	14	11
M 17		14	13	17	15	12
J 18		15	14	18	16	13
V 19		16	15	19	17	14
S 20		17	16	20	18	15
D 21		18	17	21	19	16
L 22		19	18	22	20	17
M 23		20	19	23	21	18
M 24		21	20	24	22	19
J 25		22	21	25	23	20
V 26		23	22	26	24	21
S 27		24	23	27	25	22
D 28		25	24	28	26	23
L 29		26	25	29	27	24
M 30		27	26	30	28	25
M 31		28	27		29	26
J		29	28		30	27
V			29	Vendredi Saint	31	28
S			30			29
D			31			30
L						
M						

Calendrier

Grandvillard

Début des tournées : 08h00

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L 1						
M 2				1		
M 3				2		
J 4		1 Fête nationale		3		
V 5		2		4	1 Toussaint	
S 6		3		5	2	
D 7		4	1	6	3	1
L 8		5	2	7	4	2
M 9		6	3	8	5	3
M 10		7	4	9	6	4
J 11		8	5	10	7	5
V 12		9	6	11	8	6
S 13		10	7	12	9	7
D 14		11	8	13	10	8 Immaculée Conception
L 15		12	9	14	11	9
M 16		13	10	15	12	10
M 17		14	11	16	13	11
J 18		15 Assomption	12	17	14	12
V 19		16	13	18	15	13
S 20		17	14	19	16	14
D 21		18	15	20	17	15
L 22		19	16	21	18	16
M 23		20	17	22	19	17
M 24		21	18	23	20	18
J 25		22	19	24	21	19
V 26		23	20	25	22	20
S 27		24	21	26	23	21
D 28		25	22	27	24	22
L 29		26	23	28	25	23
M 30		27	24	29	26	24
M 31		28	25	30	27	25 Noël
J	29	26	23	31	28	26 Saint-Etienne
V	30	27	24		29	27
S	31	28	25		30	28
D		29	26			29
L		30	27			30
M						31

Comment bien trier ?



Ordures ménagères

Les ordures dans les sacs-poubelle officiels sont déposées aux abords des routes **selon le calendrier**. De même pour les sacs en plastique transparents contenant uniquement des couches-culottes.



Couche-culotte

Les familles ont la possibilité de déposer les couches-culottes dans des sacs plastiques transparents qui seront également déposés aux abords des routes selon le calendrier.



Litière de chat

Dans les sacs-poubelle officiels.



Berlingots / Briques à boissons

Dans les sacs-poubelle officiels. Les emballages en cartons pour lait et autres boissons sont des déchets composites et ne peuvent être recyclés avec le carton.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Dans les sacs-poubelle officiels. Pour les **grandes quantités de déchets carnés**, s'adresser à **SANIMA** à Broc. Du lundi au samedi de 9h00 à 11h00 (animaux jusqu'à 250 kg). Tél. 026 921 17 64.



Flacons en plastique avec bouchon

A mettre dans les sacs-poubelle officiels. Ils peuvent également être rapportés aux magasins et autres grandes surfaces assurant la récupération.



Textiles et chaussures

A la déchetterie, dans le conteneur mis à votre disposition par la Croix-Rouge fribourgeoise. Merci de déposer vos habits propres et en bon état dans des sacs en plastique fermés.



Verre

Dans les bennes mises à disposition à la déchetterie. **ATTENTION** : les bouchons et autres capsules doivent être retirés.



Sagex

A la déchetterie, dans le conteneur mis à disposition.



Ferraille (objets métalliques)

A la déchetterie, dans la benne mise à disposition. Tout élément métallique est accepté. Les éventuels éléments en plastique doivent être enlevés et déposés dans les déchets encombrants ou dans les sacs-poubelle officiels.



Vieux métaux et vélos

A la déchetterie, dans la benne "Ferraille".

Les pneus des vélos doivent être retirés des roues et déposés dans la benne "encombrants"



Déchets compostables ménagers

A la déchetterie. Les déchets organiques du ménage tels que épluchures, marc de café ou thé, coquilles d'œufs, etc. sont à mettre dans la benne. **PAS DE SACHET COMPOSTABLE NI DE PLASTIQUE !**



Papier et carton

A la déchetterie. **ATTENTION** : ne doit contenir aucune impureté (plastique, sagex, aluminium), ni être maculé de graisse ou autre substance.



Piles et accumulateurs

A rapporter aux magasins et autres grandes surfaces assurant la récupération. Toutefois, un tonneau est également à votre disposition à la déchetterie.



Appareils électriques et électroniques payants

Retour au point de vente ou à la déchetterie.

ATTENTION : une taxe d'élimination de CHF 5.- est perçue pour des batteries.



Déchets de jardin

A la déchetterie, dans la benne prévue. Y compris gazon, plantes, feuilles, etc. Pour les branches et tailles de haie, se référer à la rubrique «Bois» (ci-après).



Aluminium et boîtes de conserve

A la déchetterie. Exemples : barquettes, cannettes de boisson, boîtes de conserve, feuilles d'aluminium, emballages avec le logo «alu». **ATTENTION** : les boîtes et autres récipients doivent être rincés et propres.



Bois

A la déchetterie, à l'endroit prévu. **Le bois devra être séparé de toutes pièces métalliques** (Clous, charnières, crochets, etc.) car il sera broyé et réutilisé. Le bois verni ou traité doit être déposé dans la benne des déchets encombrants.



PET

A la déchetterie. **ATTENTION** : seules les bouteilles marquées d'un sigle **PET** sont admises. Les emballages marqués PE ou PE-HD, les bouteilles d'huile et de vinaigre doivent être mis dans les sacs-poubelle officiels.



Déchets encombrants combustibles

A la déchetterie. **ATTENTION** : seuls les objets qui n'entrent pas dans un sac-poubelle officiel de 110 litres sont admis. Le bois et le métal doivent être séparés et placés dans la benne correspondante.



Tubes lumineux (néon) / LED

A rapporter aux magasins et autres grandes surfaces assurant la récupération. Toutefois, un tonneau est également à votre disposition à la déchetterie.



Huiles minérales et végétales

A la déchetterie. **ATTENTION** : les huiles minérales (de moteur) et les huiles végétales (de cuisine) ne doivent pas être mélangées. Aucun liquide étranger, tel que carburant, solvant, pétrole, etc. n'est accepté.



Déchets inertes (petites quantités)

A la déchetterie, dans la benne prévue à cet effet.



Capsules Nespresso (aluminium)

Concerne uniquement les capsules de café en aluminium. **Les capsules de thé ne sont pas recyclées.** A la déchetterie, dans le conteneur mis à votre disposition.



Cendres de bois

A la déchetterie, dans le conteneur mis à votre disposition.



Plastiques agricoles

A la déchetterie, dans les petits containers à disposition sont récoltés: **ballots de feuilles plastiques, bâches de jardin, filets, ficelles, big bags vides**



Déchets de chantier

Les déchets de chantier sont interdits. Ils doivent être amenés au **Centre de tri Hubert Etter & Fils SA Vuadens** du lundi au jeudi de 7h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00 vendredi jusqu'à 15h30 - Tél. 026 919 87 80



Médicaments

A rapporter dans une pharmacie.



Dépouilles d'animaux

SANIMA Centre collecteur de déchets animaux à la STEP de Broc. Du lundi au samedi de 9h00 à 11h00 (animaux jusqu'à 250kg). Tél. 026 921 17 64

SACS-POUBELLE OFFICIELS

Les sacs-poubelle officiels ainsi que les sacs en plastique transparents contenant uniquement les couches-culottes doivent être déposés aux abords des routes **le matin même du jour de ramassage** afin d'éviter le pillage par les animaux nocturnes.

Point de vente

Boulangerie Delabays, Rue de l'Eglise 3

Prix du rouleau

17 lt (10 sacs)	CHF	10.50
35 lt (10 sacs)	CHF	21.00
60 lt (10 sacs)	CHF	31.50
110 lt (5 sacs)	CHF	24.70

BENNE D'ÉCHANGE

Pour une meilleure gestion, la benne d'échange a été déplacée vers déchetterie (entrée côté Biogaz).

Principe

Cette benne a pour but de permettre l'échange de biens que vous n'utilisez plus, mais qui peuvent encore servir. Vous évitez ainsi des déchets, du gaspillage et la surconsommation. De plus, vous rendrez heureux d'autres personnes.

Ce que vous pouvez déposer

Uniquement des objets peu encombrants, parfaitement utilisables, propres et en bon état (*p. ex. : vaisselle, petit mobilier, livres, jouets, lampes, outils, CD, DVD, matériel informatique récent, vidéo, etc.*).

Ceux-ci doivent impérativement être rangés de manière ordonnée.

Ce que vous ne pouvez pas déposer

- Les objets trop encombrants (possibilité d'afficher un avis avec une photo et vos coordonnées sur le panneau d'affichage prévu à cet effet) ;
- Les pneus et roues de voiture ;
- Les textiles et chaussures (une benne de la Croix-Rouge est à disposition à la déchetterie) ;
- Le matériel trop usagé, sale ou endommagé ;
- Les produits alimentaires.

Pensez à fermer la porte en partant

DÉCHETS ENCOMBRANTS

Objets encombrants – définition

Les objets encombrants sont des objets mobiles volumineux issus d'un ménage tels que vieux meubles, canapés, matelas, engins de sport, tapis, accessoires de décoration ou tout autre objet qui ne peut pas être inséré dans un sac-poubelle officiel de 110 litres.

Ces objets ne doivent pas contenir de pièces métalliques importantes ni d'éléments électriques, électroniques ou informatiques.

Dimensions maximales :

2 m de long	25 cm de diamètre	60x60 cm
-------------	-------------------	----------

1m³ maximum

Le volume maximum de déchets pouvant être déposé dans la benne des encombrants est de 1m³. Tout volume de déchets supérieur doit être acheminé vers une centrale d'élimination (voir Mémo Déchets) et ceci aux frais du propriétaire.

Qu'est-ce qui n'est pas admis dans la benne de déchets encombrants ?

- Les ballots de feuilles plastiques, les filets, les tissus ne doivent pas être mélangés aux déchets encombrants.
- Les matières conditionnées sous forme de rouleaux ou ballot ne sont pas acceptés.
- Les déchets provenant de la transformation et de la démolition d'immeubles tels que fenêtres, agencements de cuisine, parquets, laine de verre, etc. ne sont pas pris en charge mais considérés comme des déchets immobiliers ou de chantier et doivent être éliminés selon les filières propres et ceci aux frais du propriétaire.